

2^{ème} COURSE DE COTE DE KARTING DE CIPIERES

Dimanche 30 Juin 2013

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASK GOLFE JUAN / VALLAURIS organise, le **dimanche 30 juin 2013**, avec le concours de la municipalité de CIPIERES, une épreuve intitulée **2^{ème} Course de Côte de Karting de CIPIERES**.
Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting le 22 mars 2013 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° K.82 en date du 27 mars 2013

ARTICLE 2- PROGRAMME DE L'EPREUVE

2.1 Horaires :

Clôture des engagements le **lundi 24 / 06 / 2013** à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

2.1.1 Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu à Parking départ le **Dimanche 30 / 06 / 2013**.

Administratif : de 7h00 à 8h30

Enregistrement matériel : 7h00 à 8h30

2.2 Essais :

Il est prévu **2** montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1^{ère} montée non chronométrée).

Les essais auront lieu de 9h00 à 10h00 et de 11h00 à 12h00 le **Dimanche 30 juin 2013**.

2.3 Course :

La compétition commencera à partir de 13h30, le **Dimanche 30 juin 2013**.

Elle s'effectuera en **2** montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex aequo – voir article 10).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 le **Dimanche 30 juin 2013**, sous peine de se voir refuser le départ.

Réunion des officiels de l'épreuve sur la ligne de départ à 13h15.

ARTICLE 3- CONDITION D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte aux licenciés(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

ARTICLE 4- CONDITION D'ADMISSION DES KARTS

Epreuve interdite aux moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à 70.

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes :

KZ 125, KZ 125 gentleman FC, ICC, ROTAX MAX, ROTAX Master, X30, X30 Gentleman, Nationale Senior DD2, DD2 Master, TTI, OPEN .

Pneumatiques en conformité du Règlement Technique et de la catégorie.

ARTICLE 5- ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

KART CLUB DE GOLFE JUAN, 532 chemin du Gabre, 06 810 AURIBEAU SUR SIAGNE

Jusqu'au **Lundi 24 juin 2013**, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à **80,00€**, avec la publicité des organisateurs.

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler, par écrit, à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications Dimanche 30 juin 2013 à 7h00 au plus tard, pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction d'une somme forfaitaire de 10 euros).

ARTICLE 6- MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir réglementation générale

ARTICLE 7- ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de GRAS SAVOYE n° K/ 213.76

ARTICLE 8- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la **D603**, sur la commune de **CIPIERES**

Départ : PK :**9,3** Arrivée : PK : **7,1** Longueur : **2,2 Km**

L'ordre des départs se fera dans l'ordre décroissant des numéros par catégories.

ARTICLE 9- SIGNALISATION

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

ARTICLE 10- CLASSEMENT

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Si deux concurrents sont ex aequo, les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex aequo, si un concurrent n'a pas effectué une des deux montées (quelles qu'en soient les raisons), le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps .

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel, 30 minutes après le passage du dernier kart sur la ligne d'arrivée.

Ils seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement par catégorie

ARTICLE 11- RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à la compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 41 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 12- COUPES ET DOTATIONS

Une coupe sera remise aux trois premiers du scratch, 1 au premier de chaque catégorie.

La dotation s'effectuera sur place, 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents absents à la distribution des prix perdront tout droit au prix.

ARTICLE 13- OFFICIELS

Directeur de course	Jean Charles GASPERINI	Licence n° 107100
Directeur de course adjoint	Frantz PAGNIEZ	Licence n° 188492
Président du collège	Sylvie BUSSI	Licence n° 69082
Commissaires Sportifs	Sylvie BUSSI	Licence n° 69082
	Evelyne COMOGLIO	Licence n° 161804
	Francis MARCUCCI	Licence n° 92175
Commissaires Techniques	Roland SHOOR	Licence n° 76566
Chronométrage	Daniel ARLIX	Licence n° 61915
	A.S.A.B.T.P	Licence n°
Responsable commissaire de piste	Daniel FINE	Licence n° 40190
Médecin	Elisabeth KOFFI DELEMARRE	Licence n° 201562

Avec l'aimable participation de Mesdames et Messieurs les Commissaires

Et de tous les bénévoles

CONSIGNES :

- Extincteur poudre 6 Kg obligatoire par pilote dans paddock
- Tapis de sol obligatoire
- Pare choc arrière obligatoire
- Paddock sur la D603 (sur la 1/2 chaussée montante du PK 6,9 au PK 6,5)
- Tous feux interdits (barbecue....)

Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos reconnaissances.